

Protection du consommateur et exercice de la médecine vétérinaire

En 2020, le contrôle des viandes a subi une mutation importante. La compétence du contrôle a en effet été transférée des communes au canton. Cette cantonalisation a été une démarche de longue haleine débutée en 2007 et ponctuée d'étapes importantes telle la professionnalisation en 2015. Elle vise entre autres à favoriser une surveillance accrue des différentes étapes d'abattage. La protection du consommateur et la protection des animaux s'en trouvera donc renforcées. La cantonalisation du contrôle des viandes a nécessité en 2020 le déploiement d'importants travaux de mise en œuvre et de planification. Le canton compte 30 établissements d'abattage en activité (28 en 2019). Outre le contrôle des viandes permanent, la DAVI a effectué dans ces établissements 9 inspections.

Dans le domaine de la production primaire animale, 771 contrôles ont été réalisés dans les exploitations agricoles, dont 85 sur les alpages. Dans ce domaine, les non-conformités ont engendré un rappel des obligations et 315 obligations de mise en conformité. Douze cas ont été dénoncés à l'autorité pénale. Les aquacultures ont fait l'objet de 31 contrôles. Par ailleurs, 249 contrôles de ruchers ont été effectués, dont 73 constituaient un contrôle complet de production primaire et 147 des contrôles en zone de séquestre de loque. Les 29 restants étaient des contrôles sanitaires de base. En apiculture, 83 obligations de mise en conformité, 1 rappel d'obligations et 1 dénonciation ont été faites.

En matière d'hygiène dans la production laitière, nous pouvons relever que la DAVI a prononcé 23 décisions de suspensions temporaires de livrer le lait suite à des résultats d'analyses non conformes. Dans 8 cas, il s'agissait de la présence d'un nombre excessif de cellules dans le lait, dans 3 cas, de la présence de germes et dans 11 cas, de la présence de substances inhibitrices. En outre, 1 cas présentait à la fois des cellules et des substances inhibitrices.

428 autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire sont actuellement en vigueur dans le canton de Vaud. En 2020, 49 nouvelles autorisations ont été délivrées. Les cabinets vétérinaires ont fait en outre l'objet de 21 inspections de pharmacie portant sur l'utilisation des médicaments vétérinaires.

Santé animale

Un (2019: 1) poulailler d'engraissement vaudois, 3 poulaillers de hobby et une (1) exploitation bovine ont été touchés par une salmonellose et assainis.

En apiculture, 4 (1) nouveaux cas et une récurrence de loque américaine des abeilles ont été découverts et traités.

Onze (8) cas de paratuberculose ont été diagnostiqués chez des bovins et 1 (0) chez des caprins. L'élimination des animaux contaminés et les mesures sanitaires prévues ont été réalisées.

S'agissant de la diarrhée virale bovine (BVD), le programme national de surveillance a permis de mettre en évidence 13 (17) nouveaux cas d'infection vaudois. En 2020, l'ensemble du troupeau vaudois a été contrôlé quant à la présence de BVD dans les exploitations. Cela représente 739 (820) exploitations laitières, contrôlées par le lait, et 1204 (1088) exploitations non laitières, contrôlées par échantillons de sang pris soit à la ferme (704 exploitations) soit dans un abattoir (421 exploitations). Ceci représente 1276 mandats vétérinaires pour près de 35'800 (34'000) analyses BVD.

Un cas de myxomatose s'est déclaré. Il s'agissait d'un lapin qui a voyagé à l'étranger et a eu contact avec des congénères porteurs du virus.

Concernant l'épidémiologie, les contrôles de nombreuses maladies ont été réalisés sur des prélèvements faits aux abattoirs. Des exploitations ont cependant été contrôlées in situ : 38 (16) à l'égard de la brucellose ovine, 6 (6) à l'égard de la brucellose caprine, ce qui représente 427 (209) échantillons de sang. De plus, 13 (8) exploitations avicoles ont fait l'objet d'une surveillance par un vétérinaire officiel à l'égard des salmonelles.

16 (26) dossiers d'importations d'animaux de rente ont été clos, soit :

- 9 (15) dossiers pour 153 (66) bovins : France 4 (15) dossiers / 20 (66) animaux, Allemagne 3 (0) dossiers / 73 (0) animaux et Autriche 2 (0) dossiers / 60 (0) animaux,
- 6 (3) dossiers pour 93 (20) ovins provenant de France,
- 1 (1) dossier pour 1 (1) caprin provenant de France,
- 3 (3) dossiers pour des volailles (10'570 (8'466) parentales ponte, 6'630 (6'500) parentales chaire),
- 4 (4) dossiers concernant des apiculteurs qui ont importé des reines 7 (8) d'Autriche et du Danemark.

Notons également la légalisation de 42 (60) documents pour le voyage de chiens ou de chats à l'étranger.

Différents dossiers d'autorisation pour des entreprises de traitements ou de transport de sous-produits animaux ont également été traités. L'unité fédérale pour la chaîne agroalimentaire (UCAL) a procédé à un audit des processus de contrôle de la DAVI dans le domaine des sous-produits animaux. Dans l'ensemble ces processus correspondent aux attentes, quelques recommandations ont été émises et seront suivies.

Protection des animaux

Durant l'année 2020, 983 inspections concernant la surveillance du bien-être des animaux domestiques de rente ont été effectuées. Parmi celles-ci, 246 inspections concernaient des porcs. Les contrôles sur exploitation ont été effectués de manière inopinée dans plus de 81 % des cas.

Concernant les animaux sauvages et les animaux domestiques de compagnie, il a été procédé à 222 contrôles des conditions de détention, dont un peu plus de la moitié se sont déroulés sans annonce préalable.

Par ailleurs, 203 annonces de suspicions d'infractions à la législation sur la protection des animaux, 136 demandes d'autorisation pour des manifestations avec des animaux et 133 demandes de permis de construire incluant des infrastructures pour des animaux ont été traitées dans ce secteur. Parallèlement, 62 autorisations de détention ou prise en charge professionnelle d'animaux ont été renouvelées et 40 nouvelles autorisations ont été délivrées.

Il a résulté des différentes activités susmentionnées, outre les procédures d'autorisation, l'ouverture de 308 procédures engendrant des mesures pouvant aller du rappel des obligations légales à l'interdiction de détenir des animaux.

Dans le domaine de l'expérimentation animale, la DAVI a examiné au cours de l'année 2020, 198 dossiers de demande d'autorisations d'expériences sur animaux (145 nouvelles et 53 renouvellements). Deux cents demandes complémentaires à des autorisations en cours et 228 demandes relatives au personnel ou à une extension de validité ont également été examinées. Trente-six demandes concernant des expériences intercantionales ont également été évaluées. En termes de contrôle, les collaborateurs des affaires vétérinaires et les membres de la commission cantonale pour l'expérimentation animale ont inspecté 15 des 23 animaleries du canton en activité hébergeant des animaux, dont 4 de manière inopinée. Les animaux inclus dans 67 protocoles expérimentaux en cours ont également été inspectés dans le cadre des contrôles d'animaleries. En outre, 29 visites d'expériences, dont 10 n'étaient pas annoncées ont été effectuées en 2020.

Police des chiens

Dans ce secteur, la Police des chiens a traité 553 dossiers. Les dossiers concernaient notamment 93 nouvelles demandes d'autorisation pour CPD, 414 cas de morsures sur humains et sur animaux (voir tableau) et 67 cas de comportements agressifs. A ces dossiers s'ajoutent 23 cas de chiens errants sur le domaine public.

Nous pouvons relever que 1 cas de morsures sur animaux et 2 cas sur humains sont attribués à des CPD. En parallèle, nous avons un total de 156 morsures par des chiens non listés, dont 172 sur humains. Restent 83 morsures par des chiens non identifiés.

Par ailleurs, 106 TCOM (test de conduite, d'obéissance et de maîtrise) et 170 évaluations comportementales ont été effectués par la vétérinaire comportementaliste du Service. 32 demandes d'autorisation d'enseigner la cynologie ont été octroyées et 47 demandes de renouvellement d'autorisation. Concernant la LPolC, seule 4 mesures d'euthanasie a été ordonnée par la DGAV en 2020.

Enfin, 221 inspections ont été effectuées, soit 88 concernant l'Ordonnance sur la protection des animaux, 114 afin de vérifier le respect des mesures de sécurité publique, 8 contrôles d'élevages, 10 contrôles de pensions et 1 contrôle en matière d'éducation canine.

Comparatif des morsures 2019 – 2020

Nombre de morsures	2019	2020
Morsures par des chiens non listés sur humains	179	172
Morsures par des chiens non listés sur animaux	159	156
Morsures par chiens inconnus	98	83
Morsures totales par chiens non listés	436	411
Morsures par CPD sur humains	2	2
Morsures par CPD sur animaux	3	1
Morsures totales par CPD	5	3
Total des morsures	441	414

S'agissant des cas d'importations illégales d'animaux de compagnie, ils sont en constante augmentation. Nous constatons une progression de plus de 44%, 145 cas en 2019 et 191 cas en

2020. 154 cas concernent des chiens 35 cas concernant les chats. Cette augmentation ne peut pas s'expliquer cependant par les variations de la population canine qui est, elle, plutôt stable.

On considère comme illégale, toute importation ne remplissant pas les exigences sanitaires, notamment à l'égard de la rage. La rage étant une zoonose mortelle, des mesures préventives sur les animaux n'offrant pas les garanties permettant de les déclarer indemne de rage sont nécessaires. En fonction du pays de provenance et du risque qu'il représente quant à la rage, les mesures peuvent aller de la simple surveillance vétérinaire, à l'euthanasie de l'animal.

Institut Galli-Valerio

En 2020, les analyses suivantes ont été effectuées :

11'457 (2019 : 12'982) échantillons ont été analysés dans le cadre du programme de surveillance national pour la diarrhée virale bovine (BVD), soit 9'038 (10'530) recherches d'anticorps et 2'494 (2'452) recherches d'antigènes par ELISA ou PCR.

Pour les mesures cantonales de lutte contre la BVD 8'889 (11'374) échantillons ont été analysés quant aux anticorps et 15'460 (21'270) quant aux antigènes par ELISA ou PCR. Parmi ces derniers, 4'994 (5'590) proviennent de centres de collecte de sous-produits animaux du canton de Vaud (analyse systématique des veaux mort-nés ou périssables rapidement après la naissance). Dans le cadre des expositions, 10 (16) échantillons ont été analysés quant à la présence d'anticorps et 89 (1'906) quant à la recherche d'antigènes (ELISA ou PCR). 175 (62) recherches d'anticorps et 198 (104) recherches d'antigène ont été faites suite à des importations.

Le laboratoire a participé à la campagne RiBeS (*Rindvieh-Beprobung im Schlachthof*) avec des échantillons provenant des différents abattoirs vaudois, valaisans, genevois, neuchâtelois et jurassiens. Dans ce cadre, 3'267 (3'382) échantillons ont été testés entre mi-janvier et mi-décembre.

De plus, 45 (100) analyses portant sur la recherche d'IBR ont été réalisées sur du bétail bovin importé et 235 (785) sur des bovins participant à des expositions.

1'466 (897) moutons et 100 (43) chèvres ont été testés dans le cadre du monitoring national concernant la brucellose.

Au retour de pacage de bovins vaudois en provenance de France, soit entre octobre et décembre, 219 (45) analyses de sang pour le dépistage de la fièvre catarrhale ovine ont été réalisées.

464 (982) dossiers d'analyses d'arrière-faix relatifs à la recherche des causes d'avortement ont été générés.

S'agissant des abeilles, le laboratoire a analysé 183 (212) couvains par bactérioscopie pour recherche des loques américaine et européenne et aucun (50) lots d'abeilles par PCR pour recherche de la loque européenne.

Dans le cadre de la protection du consommateur, le laboratoire a analysé 198 (121) échantillons pour le dépistage de salmonelles dans les troupeaux de volailles, 175 (88) recherches de salmonelles chez les bovins et 204 (214) analyses microbiologiques des viandes. Une recherche de trichines a été effectuée sur 572 (540) lots de carcasses de porcs, 1'407 (1'135) sangliers, 84 (91) chevaux et 10 (10) ânes.

79 (113) antibiogrammes ont été réalisés dont 66 (100) suite à des mammites chez les bovins.